



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION TECHNIQUE PV N°3 – du 19 octobre 2023

Présidence : Christophe BELLARD

Présents : Christophe BELLARD, Gérard LETESSIER, Cédric CARREZ, Cédric DEBON, Belkacem ZOBIRI, Christophe MONFRIN, Pierre SERVAT, Etienne PACOTTE, Laurent ABRACHY, Marvin RABIER (apprenti BMF), PY BERNIER (CTD DAP) assiste Fabien MERCADAL

Assistent : Nassera ELAHIAR, Daniel ESTORNEL, Killian RIZZO

Excusés :

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h15.

Ordre du jour :

- Fonctionnement de la commission
- Formations
- PPF – CPS mise en place
- Accompagnement des clubs
- Questions diverses

PV du 18/09/2023 validé à l'unanimité.



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Les CTD font un rappel sur la signification de l'engagement de chacun.

DEVOIRS

- Droit de réserve
- Exemplarité CT
- Solidarité District
- Participation réelle

DROITS

- Dotation
- Indemnisation
- Paroles
- Prioritaires

Un détail est fait sur le système d'indemnisation. Chaque membre devra faire une fiche de frais mensuelle et la transmettre au secrétariat et aux CTD.

Une valorisation avec des équipements est en cours de préparation.

FORMATIONS

Hors réunion, une présentation est faite auprès des formateurs habilités de notre rôle dans le cadre des CFI. Leitmotiv « Arrêter d'arrêter ». Le principe est de former en premier lieu des animateurs avec les compétences suivantes : ORGANISER – ANIMER – ANALYSER. Les interventions pédagogiques sont réduites afin de maintenir le temps de pratique effectif des joueurs à 80% minimum.

PROJET de PERFORMANCE FEDERAL

Rappel des responsabilités :

- ➔ U15 : Christophe BELLARD
- ➔ U14 : Belkacem ZOBIRI et Yann LEONETTI
- ➔ U13 : Cédric CARREZ et Gérard LETESSIER
- ➔ U12 : Etienne PACOTTE et Sébastien ROCHAT
- ➔ Féminine : PY BERNIER
- ➔ GB : Pierre SERVAT



PÔLE TECHNIQUE

Tour de table

U15G : Beaucoup d'absents et pas les meilleurs joueurs.

U14G : Quelques réglages à faire entre les intervenants et difficile d'évaluer en étant dans le feu de l'action (Entraîner / Observer).

U13G : Positif pour les joueurs transmis par les clubs. Problème représentativité des clubs.

U12G : pas encore débuté

Féminines : Idem pour la difficulté d'observation.

Contenus de séances

En lien avec la thématique « Créer et utiliser des espaces », un focus est mis sur la prise d'information.

Fabien Mercadal présente la séance faite en U13 la veille en appuyant sur les consignes autour de la prise d'informations.

Organisation

CPS U14G	CPS U15G	CPS Fem	CPS GB	CPS U12G	CPS U13G	CPS Fem
Mar 24 oct	Mer 25 oct	Jeu 26 oct	Ven 27 oct	Lun 30 oct	Mar 31 oct	Mer 8 nov
Laragne	Laragne	Laragne	Malijai	Valensole Gap	Laragne	Peyruis
B.Zobiri F.Mercadal PY Bernier	F.Mercadal PY Bernier C.Bellard C.Debon	C.Bellard B.Zobiri (APM) G.Letessier	PY Bernier P.Servat + intervenants GB	E. Pacotte PY Bernier S.Rochat F.Mercadal	C.Carrez G.Letessier E.Pacotte	C.Carrez L.Abrachy

QUESTIONS DIVERSES

- Taille des terrains en plateau U9 (Cédric Carrez) : Plusieurs plateaux se sont déroulés avec des terrains plus petits sans utiliser l'ensemble du terrain à 11 ➔ Le CTD DAP fera un rappel des dimensions préconisées.

La séance est levée à 21h00

Prochaine commission en décembre (date à fixer)

Le Responsable administratif

Christophe Bellard

Le Secrétaire de Séance

Gérard Letessier



PÔLE TECHNIQUE

ANNEXE 1 – PLANNING FORMATIONS



FORMATIONS DES EDUCATEURS



PROJECTIONS 2023/2024

Certificats Fédéraux d'Initiation (CFI)

- CFI Projet club
 - En attente
- CFI U6-U9
 - Jeudi 26 oct et mercredi 15 nov (14h-20h) L'Argentière
 - Mercredi 28 fév et mercredi 27 mars (14h-20h) Vinon
- CFI U10-U13
 - Mardi 31 oct et mercredi 29 nov (15h-21h) Laragne
 - Mardi 13 fév et mardi 26 mars (15h-21h) St Auban
- CFI U14-U19
 - Mercredi 25 oct et mercredi 22 nov (15h-21h) Oraison
 - Mercredi 10 avr et mardi 7 mai (15h-21h)
- CFI Seniors
 - Mercredi 11 et lundi 30 octobre (16h-22h) Peipin
 - Jeudi 18 avr et Jeudi 16 mai (14h-21h30) Gap

CFI complémentaires

- CFI GB Initiation (District)
 - En 2024

Attestations fédérales

- Futsal : 3 février (Oraison)
- Foot en marchant (à définir)
- Pratique féminine (à définir)
- Arbitrage (à définir)

Sous réserve de modification